



CONTACT

Le journal de Crozet - Avril 2024 - N°75

Budget 2024

Dossier sur
l'eau

**Zones d'Accélération
des Énergies Renouvelables**

Et aussi
Élections du Conseil Municipal des Jeunes
Les travaux
Ça se passe à Crozet
Les infos pratiques

ÉDITO

Chers crozati.e.s

Le printemps nous apporte son lot de manifestations associatives ou communales. Après un nettoyage solidaire de nos routes et de nos chemins par de nombreux bénévoles, la paroisse nous a régalé de ses pâtisseries de Pâques. Pour clore la saison hivernale, écourtée par manque de neige, la Jura Sick Race a réuni les adeptes du VTT pour des courses endiablées sur les monts du Jura. Dès le 18 mai, la télécabine de Crozet sera ouverte les week-ends et les jours fériés permettant ainsi la pratique des loisirs 4 saisons : la balade, la randonnée, le VTT et le vol libre et de profiter de ce merveilleux site.

Nous vous proposons dans ce numéro un nouveau point sur les Energies Renouvelables qui fait suite au sondage et à la réunion publique réalisés le mois dernier, ainsi qu'un dossier eau axé sur les eaux pluviales, les sources et les fontaines.

Préserver notre village et son patrimoine passe également par un savoir-vivre ensemble, pas toujours respecté. Une réunion publique conviant les Crozati (es) a eu lieu le 12 avril en collaboration avec la gendarmerie afin de vous présenter une nouvelle fois le dispositif Voisins Vigilant ainsi que le projet d'équiper certains secteurs de la commune en vidéosurveillance.

Je vous rappelle également que toutes nos infos sont disponibles sur l'application Intra-Muros à télécharger via le QR code au dos de ce magazine, et sur notre site internet.

Bien amicalement,

Martine Jouannet
Maire de Crozet



Dear Crozatis,

Spring brings its share of community events. After a joint clean-up of our roads and paths by numerous volunteers, the parish spoilt us with its Easter pastries. To round off the winter season, which was cut short by lack of snow, the Jura Sick Race brought mountain bike enthusiasts together for some daredevil racing in the Jura mountains. From May 18th, the Crozet gondola will be open at weekends and on public holidays, enabling visitors to enjoy 4-season leisure activities: walking, hiking, mountain biking and hang-gliding, and to take full advantage of this marvellous site.

In this issue, we bring you another update on renewable energy, following on from last month's survey and public meeting, as well as a water feature focusing on rainwater, springs and fountains.

Preserving our village and its heritage also requires knowing how to live together which is not always respected. I would like to invite you to a public meeting on April 12th, in collaboration with the police, to present once again the Neighbourhood Watch scheme and the project to equip certain areas of the village with video surveillance.

I would also like to remind you that all our news is available on the Intra-Muros application, which you can download using the QR code at the back of this magazine, and on our website.

Best regards,

LES ÉCHOS DU CONSEIL

6 FEVRIER 2024

- **A pris connaissance et a débattu** des orientations budgétaires présentées pour 2024.
- Autorise Madame la maire à signer l'acte relatif à l'achat de la parcelle ZB 62 pour laquelle avait été établi un portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (montant de 480 428,02 €) sur 4 annuités. Une annuité ayant été versée, il est voté de régler par cet acte, la totalité du montant restant à rembourser. Sur cette parcelle, sera construit le bâtiment de la bibliothèque.
- Reconduit la convention passée avec le SIEA, lui confiant la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie pour le compte de la commune.

5 MARS 2024

Budget VTT

- **Adopte** le compte de gestion du trésorier et le compte administratif 2023

Investissement : recettes 43 457.13 - dépenses : 0 €

Fonctionnement : recettes 59 083.50 € - dépenses : 3 621.95 €.

- **Affecte** au BP 2024 de la commune les résultats de clôture de 2023 et les reports des années précédentes, soit 163 072.03 € en recettes d'investissement et 55 461.55 € en recettes de fonctionnement.

Budget de la commune

- **Adopte** le compte de gestion du trésorier et le compte administratif 2023 :

CROZET : appel à candidature pour le Conseil municipal des jeunes

Le mandat du Conseil municipal des Jeunes (CMJ) élu en 2022 pour une durée de deux ans touche à sa fin. La municipalité va procéder à l'élection d'un nouveau Conseil municipal des jeunes.

Les jeunes de la commune qui souhaitent s'investir et qui ont du temps et des idées peuvent candidater jusqu'au 31 Mai 2024.

Le CMJ permet aux élèves d'être porte-parole d'une génération, monter des projets, organiser des événements, représenter l'ensemble des élèves lors de manifestations et cérémonies et proposer des actions. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse pour la commune. Faire partie du CMJ donne l'occasion de s'exprimer et d'être un relais auprès de l'équipe municipale.

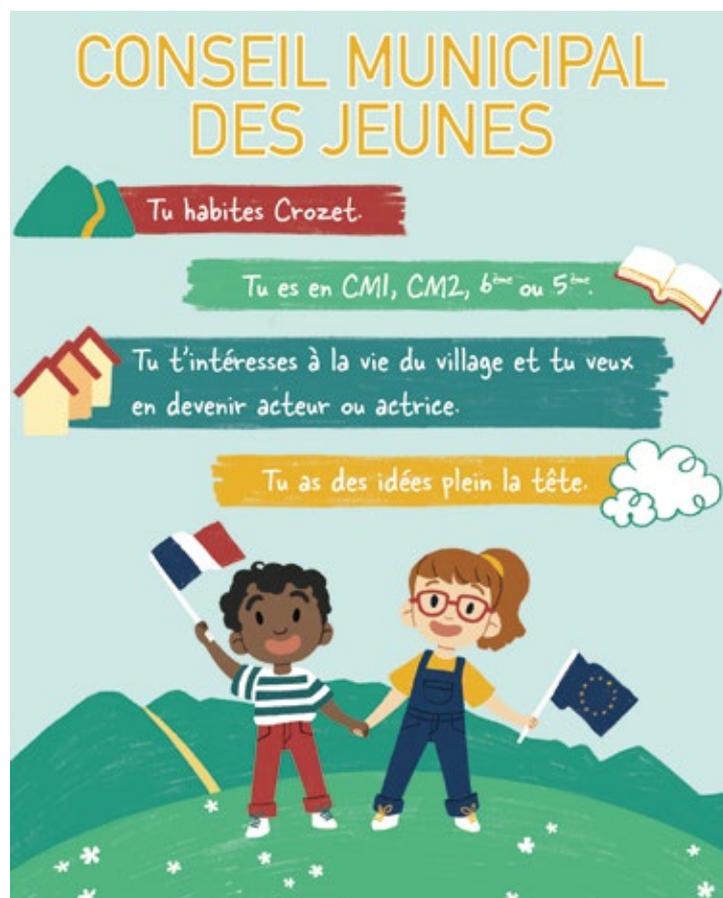
Pour candidater, il faut habiter à Crozet, être en classe de CM1, CM2, 6^{ème} ou 5^{ème}. Il faudra remplir un dossier comprenant une fiche de renseignements et l'accord parental ainsi qu'une lettre de motivation manuscrite. Le dossier sera retiré et déposé à l'accueil de la mairie.

La commission Enfance Jeunesse se réunira pour sélectionner les candidatures qui auront retenu son attention. Élus pour deux ans, les membres du Conseil municipal des jeunes éliront ensuite leur maire.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous adresser aux membres du CMJ actuel ou à Judith Slade. Vous obtiendrez toutes les coordonnées nécessaires à l'accueil de la mairie.

A bientôt

Les membres du CMJ



Fonctionnement : recettes 2 525 412.49 € - dépenses : 1 810 962,36 €

Investissement : recettes 2 127 366.35 € - dépenses : 962 319.42 €.

- **Affecte** au BP 2024 l'excédent de fonctionnement 2023 soit 714 450.13 € en recettes de fonctionnement, et l'excédent d'investissement, soit 1 165 046.93 €, en recettes d'investissement.

- **Approuve** le budget prévisionnel 2024 comme suit :

Investissement : équilibré en recettes et en dépenses à 6 043 901.18 €

Fonctionnement : équilibré en recettes et dépenses à 2 432 361.55 €.

- **Attribue** les subventions 2024 aux associations crozatiennes pour un montant de 20 155 €.

- **Attribue** les subventions 2024 aux associations extérieures pour un montant de 3 230 €.

- **Sollicite** deux subventions auprès du Conseil départemental de l'Ain pour l'acquisition de mobiliers complémentaires pour la future bibliothèque pour un montant de 27 029.28 € TTC et de matériel de puériculture pour un montant de 1824.06 € TTC.

- **Reconduit** les horaires scolaires actuels pour trois ans à compter de septembre 2024.

BUDGET 2024

Le budget 2024 a été voté lors du Conseil Municipal du 5 mars. Un débat d'orientation budgétaire avait été organisé un mois plus tôt lors du Conseil de février.

Le budget municipal est bien plus qu'une simple liste de chiffres ; il reflète nos valeurs, nos engagements et notre vision pour Crozet.

Stabilité des impôts locaux

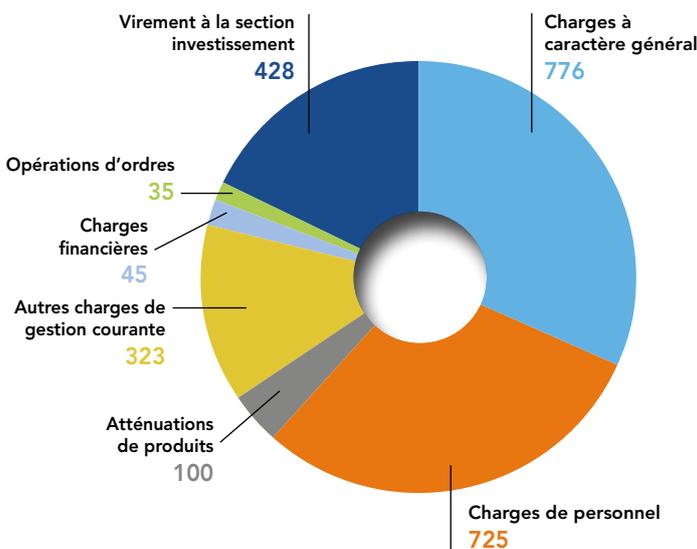
Malgré les défis inflationnistes rencontrés, notre commune maintient ses taux d'imposition pour l'année 2024. Les taux d'impositions votés en 2023 restent inchangés, démontrant ainsi notre engagement à garantir une fiscalité locale équilibrée. Il convient tout de même de noter une augmentation de 3.9% des valeurs locatives calculée et décidée au niveau national pour 2024.

Gestion responsable de la dette et des dépenses

En ce qui concerne l'état de notre dette au 1^{er} janvier 2024, elle s'élève à 1 405 151.76€. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur l'exercice.

Pour assurer une gestion financière responsable, il est crucial de contrôler nos dépenses. Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 sont budgétées à 2 432 361.55€.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2024 EN K€



Les charges à caractère général se composent notamment de l'achat des repas pour la cantine, de l'énergie, de l'entretien des bâtiments municipaux et de la forêt, des assurances...elles sont fortement marquées par l'augmentation des prix.

Au niveau des charges de personnel, la création d'un poste supplémentaire a été jugée nécessaire pour répondre aux besoins croissants de la commune. Ces charges augmentent aussi du fait de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et des besoins supplémentaires engendrés par l'allongement du temps méridien à l'école. Enfin, nous avons également revu les indemnités et participations aux mutuelles et à la prévoyance afin de garantir un environnement de travail équitable et motivant pour les employés de la mairie.

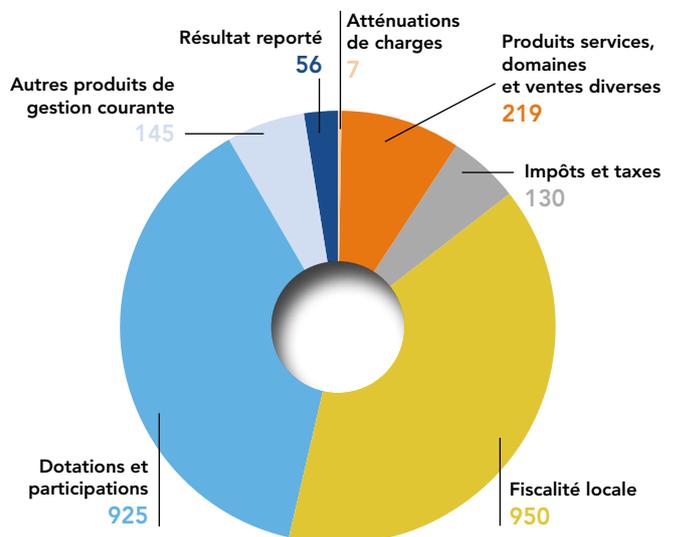
Les atténuations de produits correspondent à des montants que nous devons reverser à des fonds nationaux envers des communes moins favorisées.

Les autres charges de gestion courante sont fortement impactées par le coût du passage aux LED de l'éclairage public (101 000€ pour 2024) qui permettront des économies d'électricité par la suite.

Recettes et Investissements pour l'avenir

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2024 proviennent de diverses sources, notamment des impôts et taxes, des compensations, des ventes de produits et des dotations.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 EN K€



La compensation financière Franco-Genevoise, versée en fonction du nombre de frontaliers déclarés sur la commune est budgétée à 800 000€.

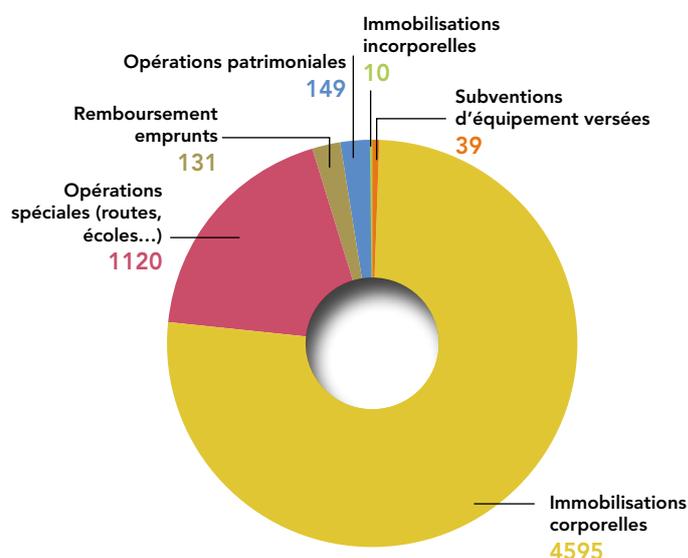
Les recettes du restaurant scolaire sont d'environ 170 000€. Les repas et les coûts de fonctionnement de la cantine, principalement le personnel, sont refacturés à prix coûtant aux familles.

Nos recettes de fonctionnement étant supérieures à nos dépenses de fonctionnement, l'excédent est affecté au budget d'investissement.

EN CE QUI CONCERNE LES INVESTISSEMENTS, NOUS AVONS IDENTIFIÉ PLUSIEURS DOMAINES CLÉS POUR NOTRE DÉVELOPPEMENT FUTUR :

- **L'aménagement du Centre Bourg** : nous investissons dans des études pour améliorer l'attractivité et la fonctionnalité de notre centre-bourg, créant ainsi un environnement propice à la vie du village. Un bâtiment modulaire faisant l'objet d'une subvention prendra place en face du skate-park pour y accueillir la bibliothèque pour la rentrée 2024. Le montant des travaux s'élèvera à environ 450 000€. Ils devraient être subventionner à hauteur de 118 000€. Le bâtiment de l'ancienne bibliothèque trop vétuste pour être réaménagé (structure ancienne et très légère, sans fondations) sera démoli.
- **Infrastructure et services techniques** : nous renforçons notre infrastructure et notre foncier avec l'acquisition de terrains (980 000€ répartis sur 4 exercices), l'entretien des routes (250 000€ par an), la modernisation de nos bâtiments et l'achat de véhicules et d'équipements adaptés aux besoins de notre commune. Une enveloppe destinée à des caméras de vidéo-surveillance pour 72 000€ a également été prévue, projet qui sera défini et débattu prochainement.
- **Écologie et énergie** : Nous mettons l'accent sur l'amélioration énergétique de nos bâtiments publics avec notamment 50 000€ investis dans l'isolation de l'école et sur la promotion de pratiques écologiques, témoignant ainsi de notre engagement envers un avenir durable.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS 2024



Sur les 4 595 000€ d'immobilisations corporelles, seul 1 million sera réellement investi sur 2024. Le reste sera reporté sur les exercices ultérieurs pour pouvoir investir le moment venu dans une nouvelle salle des fêtes ou d'autres infrastructures importantes.

En résumé, le budget 2024 de notre commune reflète notre engagement à gérer nos finances de manière responsable, à répondre aux besoins des habitants du village et à investir dans un avenir prometteur. En travaillant ensemble, nous pouvons surmonter les défis à venir et continuer à faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre pour tous.



LES EAUX PLUVIALES à Crozet

Situé sur les contreforts du Jura, la gestion des eaux pluviales pour notre village est extrêmement importante afin d'éviter inondations, ravinements, glissements de terrains... et elle attire toute notre attention, d'autant plus que les précipitations sont bouleversées par le dérèglement climatique.

Le changement climatique apparaît en effet parfois comme un phénomène lointain. Pourtant, bien que les pays du Sud soient les plus impactés, les effets néfastes liés au réchauffement de la planète touchent déjà toutes les régions du monde, y compris à Crozet !

Nous serons de plus en plus confrontés :

- **Aux pénuries d'eau** : comme les autres événements météorologiques extrêmes, les périodes de sécheresse sont plus fréquentes et plus intenses, ce qui peut entraîner des restrictions pour l'usage de l'eau. Les régions sèches le seront davantage dans le futur, avec des répercussions importantes sur l'agriculture, la biodiversité, les forêts, les nappes phréatiques, les réserves de neige dans les Alpes...
- **Aux épisodes pluviaux extrêmes**, générant, même sur notre territoire, des inondations localisées, et en plaine, des inondations beaucoup plus importantes, des glissements de terrain, des créations de torrents, Les mois d'octobre et de novembre derniers n'ont été finalement que des alertes.
- **Au manque de neige sur notre massif du Jura** ce qui impacte évidemment les activités d'hiver, mais également sur les Alpes.

+1,9 °C

C'est le niveau de réchauffement actuel en France (moyenne sur la dernière décennie), par rapport à la période 1850-1900 d'après le dernier rapport du Haut conseil pour le climat. À l'échelle mondiale, ce réchauffement est estimé à +1,1°C.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, lorsque l'eau manque dans nos nappes phréatiques et afin d'alimenter en eau potable la population du Pays de Gex dont l'effectif augmente régulièrement, la Régie des Eaux Gessiennes achète de l'eau à la Suisse. Cette eau est pompée dans le Lac Léman et approvisionne ensuite notre réseau d'eau potable. Or les réserves en neige, aussi appelées réserves nivales, qui alimentent le Lac Léman, se sont réduites d'environ 40% sur les 50 dernières années. Nous nous devons donc d'économiser notre recours à l'eau potable au maximum en adoptant des comportements vertueux !

LA GÉOLOGIE DU HAUT JURA, DES RÉSURGENCES ET DU CALCAIRE

Le Haut Jura, partie la plus élevée du massif du Jura, est constitué principalement de roches sédimentaires, déposées au fond d'une ancienne mer, et plissées lors de la formation des Alpes. Le calcaire est la roche dominante du Haut Jura. C'est une roche soluble et donc très érodable par l'eau, ce qui explique la circulation importante d'eau dans notre sous-sol. C'est ainsi que nos paysages sont gorgés de sources, de gouffres, de dolines, de résurgences, ...

Les résurgences sont des sources d'eau exceptionnelles, par leur débit, leur température, leur qualité, et leur biodiversité. Leur débit est souvent important, et peut varier fortement selon les saisons, les précipitations, et la fonte des neiges (Exemple : les sources de l'Allondon). Leur température est généralement constante, et proche de la température moyenne annuelle du lieu. Leur qualité est souvent bonne, car l'eau est filtrée par le calcaire.

Coupe géologique schématique du Jura



Source : Michel Campy

LE PAYS DE GEX REGORGE DE SOURCES !

Les sources des rivières Gessiennes, qui naissent pour la plupart au pied du Jura, ont toujours été des sites attrayants et remarquables car elles ont souvent la particularité d'offrir un spectacle unique lors des grandes crues.

La source de l'Allondon est de loin la plus spectaculaire. Située dans un vallon boisé près de Naz-Dessus, elle sort de la roche sur plusieurs niveaux lors des hautes eaux, en coulant sur des dalles calcaires très inclinées. La quantité d'eau qui déferle est impressionnante et des cascades naturelles offrent un spectacle unique. Autrefois, sur la partie supérieure, se trouvait un rocher surplombant qui dominait la cascade. Celui-ci s'est effondré en février 1959, à la suite de crues importantes.

Au niveau de la source du bas, on peut encore observer les restes d'un ancien barrage qui permettait de détourner l'eau pour alimenter des moulins en aval.

Les sources de l'Annaz à Logras, de l'Allemogne et du Puits Mathieu dans la région de Thoiry, sont semblables à l'Allondon, mais moins spectaculaires

lors des crues. L'exploitation de ces eaux a contribué à la prospérité de certains villages. Les sources ont souvent été aménagées en fontaines, lavoirs et abreuvoirs.

Les sources de La Divonne méritent une mention spéciale. La grande source située au niveau de ce qui est aujourd'hui le golf, coule sur un lit de cailloux recouvert de mousse. L'eau de cette source, tout comme les cinq autres qui se trouvent au niveau de l'établissement thermal en aval, sont à une température très froide et constante (6,5 degrés C) en toute saison. Les variations de débit de la Divonne sont moins impressionnantes que pour les rivières précédemment citées, ce qui lui permet d'écouler les réserves d'eau sur des périodes plus longues.

C'est ce qui en fait toute sa valeur car le débit reste important en été. Les Romains l'avaient bien compris en captant son eau avec la construction d'un aqueduc pour alimenter la ville de Nyon, grande ville Romaine et centre régional.

La force motrice des rivières qui prennent naissance au pied du Jura a été exploitée depuis de nombreux siècles.

Toutes les rivières étaient exploitées, même celles de moindre importance. Les eaux étaient souvent captées et dérivées par des canaux appelés biefs qui alimentaient un ou plusieurs moulins. En été, si l'eau se faisait rare, une retenue (un étang), en amont du canal alimentant la roue, était construit et servait de réserve. Le canal qui alimentait la roue était souvent de faible dimension et construit en bois ou en pierre pour augmenter la vitesse du courant et obtenir un meilleur rendement.

Cette énergie hydraulique servait surtout à faire fonctionner les scieries, mais aussi les pressoirs et les meules en pierre. Elle était aussi utilisée par les établissements de lapidaires et diamantaires de plusieurs villages. Quelques-uns de ces moulins se sont même équipés, plus tard, d'une turbine pour produire de l'électricité.

LES FONTAINES DE CROZET

Avant la mise en service des réseaux en eau potable dans les années 1920, les habitants de Crozet étaient surtout alimentés par des fontaines dont beaucoup existent encore aujourd'hui. Celles qui nous restent datent en général du XIX^e siècle mais elles peuvent être encore plus anciennes. La plupart sont datées. Certaines familles avaient leur droit d'eau et étaient également propriétaires de sources qui alimentaient leur propre bassin à l'intérieur de la cour de ferme. La vie du village tournait ainsi autour des fontaines et lavoirs souvent installés sur une petite place ou à l'intersection de chemins. On y venait pour laver le linge, faire boire le troupeau, rincer les légumes et s'approvisionner en eau fraîche ! Les voyageurs de passage en profitaient pour abreuver les animaux de trait. La gestion d'une fontaine était donc importante au niveau du village et suscitait parfois des problèmes entre les habitants car les usagers étaient nombreux. En effet, les bassins ne pouvaient être sales pendant les jours réservés à la lessive, d'où la nécessité d'un règlement d'utilisation à respecter pour l'intérêt général. La construction de bassins en pierre provenant des carrières avoisinantes, l'installation et l'entretien des tuyaux, le nettoyage à intervalles réguliers, la pose d'un couvert pour se protéger de la pluie ou d'un dallage autour des bassins, entraînaient des frais qui étaient couverts dans la plupart des cas par les cotisations des usagers.

Les utilités des fontaines ont aujourd'hui évolué. Néanmoins, ce patrimoine communal doit être toujours et encore respecté et entretenu. La commune constate qu'aujourd'hui certaines fontaines ne coulent plus ou très faiblement et fait tout son possible pour les remettre en l'état.



© Gérard Antoinet



© Gérard Antoinet

LES EAUX PLUVIALES ET L'URBANISME

L'eau tombée sur notre territoire peut soit s'infiltrer, soit ruisseler, soit être évaporée. Plus les sols sont artificialisés et imperméabilisés, plus l'eau ruisselle et va engorger le réseau des eaux pluviales.

Les réseaux d'eaux pluviales se compose de plusieurs ouvrages : canalisations enterrées, fossés et bassins de rétention. Ceux-ci sont entretenus par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Afin de réduire le risque inondation, il est essentiel :

- De correctement entretenir les réseaux d'eaux pluviales
- De limiter l'artificialisation des sols et leur imperméabilisation. Dans le cadre du PLUIH, toute construction nouvelle doit répondre aux exigences en la matière en limitant le recours aux revêtement imperméables (type enrobé, béton, toiture), et en favorisant soit des espaces verts de pleine terre, soit, dans une moindre mesure, des surfaces semi-perméables (type dalles-gazon, pavés drainants, ...). C'est ainsi que dans le cadre de tout projet, le coefficient de biotope doit être calculé et doit être conforme aux préconisations du PLUIH.

LES COEFFICIENTS BIOTOPE ET LES ESPACES DE PLEINE TERRE : des outils pour la nature en zone habitée

La nature en zone habitée est un enjeu majeur pour la qualité de vie, la biodiversité et le climat urbain. Pour favoriser la présence de la nature dans les projets d'aménagement, des outils réglementaires ou incitatifs existent, tels que les coefficients biotope et les espaces de pleine terre. Quels sont ces outils et comment les utiliser ?

Qu'est-ce que le coefficient biotope par surface (CBS) ?

Le coefficient biotope par surface (CBS) est un indicateur qui mesure la proportion de surfaces favorables à la biodiversité sur une parcelle, un quartier ou un territoire. Il se calcule en faisant le rapport entre la surface éco-aménagée (végétalisée ou perméable) et la surface totale. Chaque type de surface est pondéré par un coefficient compris entre 0 et 1, selon son potentiel écologique. Par exemple, un sol en pleine terre a un coefficient de 1, un sol imperméabilisé a un coefficient de 0, et une toiture végétalisée a un coefficient de 0,7.

Le CBS a été développé par la ville de Berlin dans les années

1990, pour intégrer la nature dans ses projets d'urbanisme. Depuis, il a été repris par d'autres villes en Europe et en France, notamment dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi). Le CBS peut être fixé comme une norme à respecter ou comme un objectif à atteindre, selon les zones et les types de projets. Il peut aussi être associé à des incitations financières ou fiscales, comme des bonus de constructibilité ou des réductions de taxes.

Quels sont les avantages du CBS ?

Le CBS présente plusieurs avantages pour la nature en zone habitée :

- Il permet de prendre en compte la diversité des formes de nature, qu'elles soient horizontales (espaces verts, jardins, etc.) ou verticales (murs et toitures végétalisés, etc.).
- Il favorise la multifonctionnalité des espaces, qui peuvent assurer à la fois des services écologiques (régulation thermique, infiltration des eaux pluviales, accueil de la faune et de la flore, etc.) et des services sociaux (bien-être, esthétique, loisirs, etc.).
- Il incite à la créativité et à l'innovation des concepteurs, qui peuvent proposer des solutions adaptées au contexte et aux besoins des usagers.
- Il contribue à la qualité environnementale et paysagère des projets, en renforçant la trame verte et bleue urbaine et en limitant les effets d'îlot de chaleur.

Qu'est-ce que l'espace de pleine terre ?

L'espace de pleine terre est un espace non bâti, non revêtu et non surélevé, qui permet le contact direct du sol avec l'air et l'eau. Il s'agit d'un espace favorable à la biodiversité, car il offre des conditions propices au développement des plantes, des animaux et des micro-organismes. Il permet aussi l'infiltration des eaux pluviales, la recharge des nappes phréatiques et la régulation du cycle de l'eau.

L'espace de pleine terre est souvent considéré comme un critère de qualité du CBS, car il représente la forme de nature la plus performante sur le plan écologique. Certains documents d'urbanisme fixent donc un coefficient de pleine terre (CPT), qui correspond à la part minimale d'espace de pleine terre sur une parcelle, un quartier ou un territoire. Le CPT peut varier selon les zones et les types de projets, de 10 % à 40 % de la surface totale.

Quels sont les enjeux de l'espace de pleine terre ?

L'espace de pleine terre présente plusieurs enjeux pour la nature en zone habitée :

- Il permet de préserver et de restaurer les sols, qui sont des ressources essentielles pour la fertilité, la biodiversité et le stockage du carbone.
- Il favorise la continuité écologique, en créant des corridors et des réservoirs de biodiversité, qui facilitent les échanges et les migrations des espèces.
- Il contribue à la résilience urbaine, en offrant des espaces

de régénération, de rafraîchissement et de rétention des eaux en cas de stress climatique (canicule, sécheresse, inondation, etc.).

- Il participe au bien-être des habitants, en proposant des espaces de nature accessibles, conviviaux et pédagogiques.

Comment concilier le CBS et l'espace de pleine terre ?

Le CBS et l'espace de pleine terre sont des outils complémentaires pour la nature en zone habitée. Ils permettent de prendre en compte la diversité des formes de nature, tout en valorisant la pleine terre comme un élément essentiel. Pour concilier ces deux outils, il est nécessaire de :

- Adapter le CBS et le CPT aux caractéristiques et aux objectifs de chaque territoire, en tenant compte des contraintes et des opportunités du site, des besoins et des attentes des usagers, et des enjeux environnementaux et climatiques.
- Associer le CBS et le CPT à d'autres outils de planification, de conception et de gestion, qui visent à renforcer la qualité écologique et paysagère des espaces, comme les trames vertes et bleues, les écoquartiers, les labels et les chartes de qualité, etc.
- Impliquer les acteurs et les partenaires du projet, en favorisant la concertation, la sensibilisation et la formation, pour partager une vision commune et co-construire des solutions adaptées et acceptées.

CALCUL DU COEFFICIENT DE BIOTOPE PAR SURFACE (CBS)

Le CBS est égal à la somme des surfaces éco aménageables (calculées à partir des différents types de surfaces qui composent l'unité foncière) divisée par la surface de l'unité foncière.

Chaque type de surface est multiplié par un coefficient qui définit son pouvoir d'infiltration :

- Surfaces imperméables (espaces bétonnés, enrobés, toitures, piscine, maison avec toit non végétalisé...) : 0
- Surfaces semi-perméables (dalles-gazon, caillebotis-gazon, pavés drainants, structures alvéolaires en PVC avec gravillon...) : 0,2
- Espaces verts sur dalle (espaces verts disposant d'une épaisseur de terre végétale de 80 cm minimum) : 0,5
- Toitures végétalisées (substrat de 30cm pour les toits dont les pentes sont comprises entre 5 et 10% et un substrat supérieur à 40cm pour les toits dont les pentes sont inférieures à 5%) : 0,5
- Espaces verts de pleine terre : 1

$$CBS = \frac{(\text{surface de type A} \times \text{coef. A}) + (\text{surface de type B} \times \text{coef. B}) + \dots + (\text{surface de type N} \times \text{coef. N})}{\text{surface de l'unité foncière}}$$

En UGP1, le coefficient de biotope de votre unité foncière doit être au minimum de 0,55 ; en UGM1, il doit être au minimum de 0,50.

En UCb, zonage des cœurs de village, il doit être de 0.3.



LOI D'ACCÉLÉRATION des énergies renouvelables

Lors de la réunion publique sur le photovoltaïque du 4 mars dernier, à laquelle assistaient une petite cinquantaine de personnes, ont été présentés plusieurs sujets en rapport avec les énergies renouvelables.

En première partie, Monsieur Eric Berthet, directeur de la SEM LEA a présenté le projet d'autoconsommation collective sur la commune. Le compte-rendu de cette réunion est consultable sur le site internet de la commune.

Puis, des projets d'installation de panneaux photovoltaïques ont été présentés par des particuliers, des précisions ont été données concernant les formalités urbanistiques à déposer en mairie.

En dernière partie, la commission urbanisme et développement durable de la commune de Crozet a présenté les zones identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de mars 2023 d'accélération des Energies renouvelables. Ces zones identifiées ont fait l'objet d'un sondage en ligne, via intramuros et via le Crozet Contact. L'avis des crozatis lors de la réunion publique a également été recueilli.

Mais quels sont les enjeux et les impacts de cette loi ?

La France s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de transition énergétique : réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990, porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité et à 38 % de la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030, et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Pour atteindre ces objectifs, la France doit accélérer le déploiement des énergies renouvelables, qui représentent

actuellement environ 20 % de la production d'électricité et 19 % de la consommation finale brute d'énergie. Or, le développement des énergies renouvelables se heurte à de nombreux freins, tels que la complexité des procédures administratives, les recours juridictionnels, la mobilisation du foncier, ou encore l'acceptabilité sociale.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a porté la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, adoptée définitivement par le Parlement le 4 mars 2023 et publiée au Journal officiel le 11 mars 2023. Cette loi vise à simplifier et sécuriser les projets d'énergies renouvelables, à mobiliser les espaces déjà artificialisés, à renforcer la participation des collectivités territoriales et des citoyens, et à favoriser le développement des contrats de long terme.

Les principales mesures de la loi

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables comporte quatre axes principaux :

- **Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires** : la loi crée des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER), définies par les collectivités territoriales en concertation avec les acteurs locaux, dans lesquelles les projets d'énergies renouvelables bénéficient de procédures simplifiées et d'un soutien financier

renforcé. La loi prévoit également la création d'un schéma national des énergies renouvelables, qui fixe les orientations et les objectifs de développement des différentes filières, ainsi que la révision des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), qui déclinent ces orientations et objectifs à l'échelle régionale.

- **Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables** : la loi réduit les délais d'instruction des demandes d'autorisation, harmonise les régimes juridiques applicables aux différentes filières, limite les possibilités de recours contre les projets, et renforce la sécurité juridique des autorisations délivrées. La loi prévoit notamment la création d'un guichet unique pour les projets éoliens terrestres, la suppression de l'autorisation environnementale pour les projets solaires au sol, la réduction du délai de recours à six mois pour les projets d'énergies renouvelables, et la possibilité de régulariser les autorisations en cas d'erreur matérielle.

- **Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables** : la loi favorise l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments,

les parkings, les friches industrielles, les décharges, ou encore les carrières. La loi prévoit notamment la création d'un droit de préemption au profit des collectivités territoriales pour les terrains artificialisés, la possibilité de déroger aux règles d'urbanisme pour les projets solaires sur les bâtiments, ou encore la création d'un fonds de soutien aux projets solaires sur les friches.

- **Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent** : la loi renforce la participation financière des porteurs de projets aux collectivités territoriales, notamment pour accompagner les administrés dans la transition énergétique et protéger la biodiversité. La loi prévoit également de développer les contrats de long terme entre les producteurs d'énergies renouvelables et les consommateurs, notamment les entreprises et les collectivités locales, afin de sécuriser les revenus des producteurs et de réduire les coûts de soutien public. La loi encourage enfin la participation citoyenne aux projets d'énergies renouvelables, en facilitant l'accès au financement participatif et en créant un label «énergie citoyenne».

Les enjeux et les impacts de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables

La loi vise à répondre à plusieurs enjeux majeurs pour la France :

- **L'enjeu climatique** : la loi s'inscrit dans la stratégie nationale bas-carbone, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. En accélérant le déploiement des énergies renouvelables, la loi contribue à la décarbonation du secteur électrique, qui représente environ 25 % des émissions nationales. La loi permet également de réduire la dépendance aux énergies fossiles, dont l'importation représente un coût économique et environnemental important.

- **L'enjeu économique** : la loi soutient le développement d'une filière industrielle française des énergies renouvelables, qui représente un potentiel de croissance, de compétitivité et d'emploi. Selon une étude du cabinet EY, le secteur des énergies renouvelables pourrait créer 220 000 emplois nets

d'ici 2030 et générer 20 milliards d'euros de valeur ajoutée par an². La loi favorise également la réduction des coûts de soutien public aux énergies renouvelables, en développant les contrats de long terme entre les producteurs et les consommateurs, qui permettent de sécuriser les revenus des producteurs et de réduire l'exposition aux fluctuations des prix de marché.

- **L'enjeu social** : la loi renforce la participation des collectivités territoriales et des citoyens aux projets d'énergies renouvelables, en leur donnant plus de pouvoir de planification, de financement et de gouvernance. La loi vise ainsi à favoriser l'acceptabilité sociale des projets, en partageant les bénéfices avec les territoires qui les accueillent, en respectant les spécificités locales, et en impliquant les habitants dans la transition énergétique.

Les impacts de la loi

La loi devrait avoir des impacts positifs sur la production et la consommation d'énergies renouvelables en France :

- **Sur la production** : la loi devrait permettre d'augmenter le rythme de développement des énergies renouvelables, en réduisant les délais et les coûts des projets, en mobilisant les espaces déjà artificialisés, et en sécurisant les autorisations. Selon le ministère de la Transition écologique, la loi devrait permettre de doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques entre 2020 et 2030, en passant de 55 GW à 113 GW. La loi devrait également diversifier le mix énergétique renouvelable, en soutenant le développement de l'éolien en mer, du solaire photovoltaïque, de la méthanisation, de l'hydrogène vert, et de la géothermie.

- **Sur la consommation** : la loi devrait permettre d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, en facilitant l'autoconsommation, le financement participatif, et les contrats de long terme. Selon le ministère de la Transition écologique, la loi devrait permettre d'atteindre l'objectif de 38 % de consommation finale brute d'énergie renouvelable en 2030, contre 19 % en 2020. La loi devrait également favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique, en incitant les consommateurs à réduire leur demande et à optimiser leur usage de l'énergie.

Lundi 5 février 2024, les enfants de l'école des Chardons Bleus ont chanté POUR LES SÉNIORS.

À l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes, les seniors ont été invités à se rendre ce lundi 5 février, dans la salle de motricité de l'école afin d'écouter les chants des jeunes écoliers. Chacun avait reçu dans sa boîte aux lettres une invitation écrite par le CMJ. Et c'est sous la direction de Patricia Montésinos que les enfants de l'école, ont offert un spectacle d'une heure. Nos plus chaleureux remerciements aux enfants, leur enseignante, Patricia, le CMJ et les spectateurs enthousiastes.



Journée solidaire de nettoyage de la commune

Sous un soleil voilé une quinzaine de familles étaient présentes ce samedi 9 mars pour sillonner la commune et ramasser les déchets abandonnés le long des routes et des chemins. Beaucoup de mégots, des bouteilles, des canettes et emballages divers mais aussi des enjoliveurs, un pneu, un clavier de pc et une machine à laver ont été ramassés. Liste non exhaustive qui montre à quel point ceux qui jettent dans la nature peuvent être sales. Merci aux bénévoles pour cette journée, merci aux agents communaux qui font de leur mieux pour conserver une commune à peu près propre tout au long de l'année.





Jeudi 14 mars 2024, le carnaval

C'était une journée très printanière et comme chaque année, vers 15 h, le cortège des enfants de l'école a défilé dans les rues du village. Les enfants des classes maternelles ainsi que l'équipe pédagogique étaient déguisés sur le thème des arbres et les plus grands affichaient leur déguisement libre. Une belle animation dans les rues de Crozet qui a même perturbé le bus de la ligne 67 !

HÉLÉMAN : le covoiturage sans réservation est arrivé à Crozet !

Depuis le 4 mars, la ligne de **covoiturage** HÉLÉMAN est ouverte et plus de 1300 personnes sont inscrites !

HÉLÉMAN, c'est une **application** de covoiturage **sans réservation**.

Montez dans votre voiture, ouvrez l'application et indiquez votre destination. Si un passager fait une demande, vous serez averti en temps réel par notifications et grâce aux **panneaux lumineux** matérialisant les arrêts au bord de la route.

Ce service public du Pôle métropolitain du Genevois français est **gratuit** pour les passagers bien qu'il soit **indemnisé** pour les conducteurs. Recevez 0.50€ même sans passager en proposant un trajet en heure de pointe (6h30-8h30/17h30-19h). En plus, dès que vous prenez un passager, recevez jusqu'à 1,50€ par passager transporté.



L'arrêt de Crozet se situe au 202, route d'Avouzon et vous pouvez aller à Val Thoiry, Saint-Genis-Pouilly et Meyrin.

Téléchargez l'application !



Plus d'infos sur www.covoiturage-leman.org

Cérémonie du 19 mars

La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie avait convié les crozatis à participer à la cérémonie de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie le 19 mars au monument aux morts afin d'honorer la mémoire de Claude Laphin, mort pour la France. A l'issue de la cérémonie, la municipalité a convié les présents au verre de l'amitié.





ATELIER SCUBIDOUS

Paix dans le monde

Le projet avait commencé à l'école de Crozet, dans lequel j'avais proposé l'exposition «La paix : dessins et paroles d'enfants», qui avait été apprécié par la directrice. Cependant, la mise en place s'est avérée plus simple à l'accueil de loisirs finalement.

J'espère que ce projet pourra toutefois toucher également les enfants de l'école de Crozet à une autre occasion, et dans d'autres communes également. La responsable des centres de loisirs Alpha 3A dans le pays de Gex, Jenny Jacotot, a accepté avec plaisir ce projet pour le centre de loisirs de Crozet. Je la remercie chaleureusement !

La première étape : montrer l'exposition et former l'équipe à la posture adaptée pour ce projet d'éducation à la Paix.

L'exposition Dessins et Paroles d'enfants pour la Paix a été créée par le comité de Rennes du Mouvement de la Paix, avec qui j'ai souvent coopéré, notamment pour créer une autre exposition «Visages de Paix», qui est plus adaptée pour les publics de collégiens et lycéens, et qui montre des jeunes adultes qui parlent de leur vision de la Paix et de leurs espoirs pour l'avenir.

Au départ, j'ai donc expliqué les différents panneaux à l'équipe, notamment ceux qui parlent de la charte de l'UNESCO sur la culture de la Paix, des 8 domaines de la culture de la Paix, des 17 objectifs de développement durable, pour l'agenda 2030 de l'ONU, la convention internationale des droits de l'enfant, etc.

Cette exposition est parfaite, puisqu'elle contient toutes les informations au sujet de ces grandes références, qui constituent notre base pour une Education à la Culture de la Paix. (ECP)

Nous avons également choisi ensemble les thématiques qui se rapprochent du thème de la Paix en général, avec l'équipe, en déclinant les différents concepts : le partage, la tolérance, la diversité, la bienveillance, les jugements, la non violence, l'amour universel.

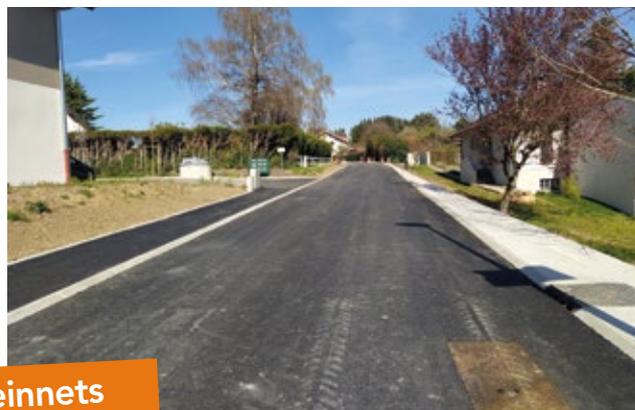
Nous avons décidé avec l'équipe de laisser l'exposition pendant toute la durée du programme, c'est à dire tout le mois de janvier et février 2024, avec comme point de départ une soirée de présentation aux enfants et aux familles, en présence de l'équipe et avec la directrice.

Cette soirée a été très appréciée, et elle a aussi permis de féliciter Bruno pour l'obtention de son poste de directeur adjoint. L'équipe a été très impliquée dans toute la préparation, et proactive, en proposant des idées, des projets autour des ateliers philosophie et créativité.

Nous avons également joué au jeu de «c'est quoi la paix pour toi?», ce qui a permis à chacun-e de s'exprimer à ce sujet, enfants comme adultes.

Lisa Lakshmi

LES TRAVAUX du printemps



Chemin des Reinnets

La rénovation du Chemin des Reinnets a débuté le 8 janvier 2024, avec quelques semaines de retard. Comme toutes les voies de circulation de notre village, il a fallu avant toute chose établir les limites de terrain de chaque propriétaire. Et cela n'a pas été sans surprise. Au fil des années, effectivement, certains se sont "étendus" sur la voie publique alors que d'autres se mettaient en retrait. Ainsi, il a fallu bien des réflexions pour élaborer ce projet en tenant compte des limites de terrain, du passage des cyclistes et des piétons en toute sécurité, du passage des véhicules agricoles et de celui des véhicules légers. Le tout en bonne harmonie. Aujourd'hui, les travaux sont terminés. Il reste encore le marquage au sol qui délimitera entre autres le passage des vélos et piétons sur la partie la plus étroite du chemin.

Route de Gex



Sur la départementale D89, au niveau du croisement avec le Chemin des Borgeats, le passage était dangereux et la visibilité très altérée par la construction d'un nouveau lotissement. Aussi, en accord avec le Département, la commune a choisi d'implanter une "écluse". Celle-ci permet aux véhicules venant du Chemin des Borgeats, de s'avancer au moins d'un mètre sur la Départementale et d'avoir une meilleure visibilité. D'autres part, les véhicules qui arrivent d'Echenevex sont obligés de ralentir et de laisser la priorité à ceux qui sortent du village.

Sur la Départementale D89, au niveau du chemin des Noyers, le croisement était dangereux, en raison de la grande vitesse des véhicules qui sortaient de Crozet en allant vers Gex et inversement.

Sur le Chemin des Noyers, il y a maintenant plus de véhicules. La commune a donc décidé d'installer un plateau. Le marquage au sol sera fait prochainement.

En espérant que chacun saura respecter les limitations de vitesse afin que la circulation, aux abords de notre village, se fasse en toute sécurité.



Le bâtiment modulaire

Au terme de plusieurs mois de réflexion pour la commune et les utilisateurs de la Bibliothèque, le choix de l'installation d'un bâtiment modulaire sur le terrain bordant le chemin de Croux et le parking s'est imposé. La société Cougnaud a été retenue par la Commission d'Appels d'Offres. Les dépenses totales (terrassement, aménagements extérieurs et intérieurs et installation) s'élèvent à 500 000 Euros.

Les travaux de terrassement vont commencer. La société Rampa, à la demande de la Régie des eaux est déjà venue s'occuper du passage des eaux pluviales et des eaux usées.

A côté de ce bâtiment modulaire, des toilettes publiques seront posées prochainement. Un projet bien utile aux abords de l'aire de jeux et du skate Park.



LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Une pratique à proscrire, passible d'amende

LES DÉCHETS VERTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont les résidus issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du résidu du débroussaillage et du fauchage et d'autres végétaux issus de vos jardins et espaces verts.



LE BRÛLAGE, UNE PRATIQUE POLLUANTE

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérigènes et d'autres responsables du changement climatique. Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40 000 décès prématurés par an



(Source : Santé Publique France).

La pratique a donc des conséquences sanitaires graves notamment lors des épisodes de pollution atmosphérique où elle accroît significativement les pics de pollution.

Avec le changement climatique qui s'accélère, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une **préoccupation en matière de prévention des incendies.**



Enfin, la combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribuent aussi au dérèglement climatique.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE



Existant depuis 1976, le **cadre réglementant le brûlage à l'air libre a été renforcé en 2020.**

Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1 du Code de l'environnement).

Chaque département de la région dispose d'arrêtés préfectoraux qui réglementent le brûlage à l'air libre au regard des enjeux qualité de l'air et incendie propres au territoire concerné.

Retrouvez-les sur les sites internet des préfectures.

DES SANCTIONS RENFORCÉES



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à **750 €.**



S : C'EST INTERDIT !

Vos déchets verts sont des ressources !

Choisissez des solutions adaptées à vos besoins et respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets compostables (la majeure partie des déchets de cuisine et certains déchets ménagers non alimentaires).

Le compost est un engrais naturel de qualité pour vos plantations, il améliore la structure du sol et l'enrichit en matière organique, favorisant la vitalité de vos plantations.



Tout ce qu'il faut savoir pour réussir son compost



Pas de place pour un composteur traditionnel ? Optez pour un **lombricomposteur** ! Le **lombricompostage** est la transformation des déchets organiques en humus par l'action d'organismes tels que les vers de compost.

LE BROYAGE, LE PAILLAGE ET LE MULCHING

Petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchée et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage permet notamment de conserver l'**humidité des sols** et de réduire les arrosages. Il limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité des sols.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile. Renseignez-vous !



Le saviez-vous ?

À partir du 1^{er} janvier 2024, les **biodéchets** doivent être compostés soit dans des bacs individuels, soit dans des points d'apport volontaires installés dans votre commune.

La **tonte mulching** consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place et protège ainsi la pelouse de la sécheresse.

EN DERNIER LIEU, LE DÉPOT EN DÉCHETTERIE



Tous les habitants de la région ont accès à une déchetterie à **moins de dix kilomètres de leur domicile** en moyenne. La majeure partie de ces déchetteries acceptent les déchets verts et se chargent de leur valorisation. Cette ressource organique peut ainsi être valorisée même si vous n'avez pas de jardin !

Où est située la déchetterie la plus proche de chez vous ?



&

Renseignez-vous



CAFÉ ambulants

Le Centre Communal d'action Sociale vous convie à une après-midi jeux en collaboration avec le Centre Social "Les Libellules" de Gex et sa Ludothèque.

S'affronteront autour de grands jeux des élèves de l'école des Chardons Bleus et les Aînés de nos villages.

Animation réalisée par



LES CAFES AMBULANTS

Temps-jeux intergénérationnels !



En présence d'une classe de l'Ecole Les Chardons Bleus !



MARDI 21 MAI
DE 14H30 À 16H30
CROZET
Salle des Fêtes

Possibilité de transport !



Inscription et renseignements
 04 50 41 02 46
 accueil@crozet.fr



L'association Ma Bulle Rose vous propose une matinée d'information et de prévention au cancer du sein, avec un atelier d'auto dépistage. Le cancer du sein touchera 1 femme sur 8 au cours de sa vie ...

VENEZ AVEC VOS COPINES, VOS SŒURS, VOS FILLES, POUR APPRENDRE LES BONS GESTES D'AUTOPALPATION !

1% des cancers du sein concerne des hommes...

Messieurs, vous êtes également les bienvenus !

Samedi 22 juin de 10h à 14h (toutes les 30 mn) à la salle des fêtes de Crozet.

contact@mabullerose.com



Le Groupement Transfrontalier Européen COMMUNIQUE.

Chers Frontaliers,

Vivre et travailler en tant que frontalier entre la France et la Suisse offre un panel d'opportunités et de défis uniques. Entre les déclarations fiscales, les questions de protection sociale, et les subtilités administratives, il est parfois difficile de naviguer seul dans ce monde transfrontalier.

C'est là qu'intervient le Groupement transfrontalier européen (GTE) – une véritable institution au service des frontaliers depuis plus de 60 ans. Le GTE ne se contente pas d'exister, il prospère dans sa mission de service public en fournissant des conseils et des informations cruciales sur tous les aspects de la vie de frontalier.

Imaginez une équipe dédiée de professionnels – juristes, fiscalistes, conseillers en emploi, assistants sociaux – prêts à répondre à vos questions et à vous guider à chaque étape de votre parcours transfrontalier. Leur objectif ? Vous permettre de faire les meilleurs choix pour votre situation, tout en garantissant votre statut dans un esprit de solidarité entre frontaliers.

Vous vous demandez comment déclarer vos revenus en France et en Suisse ? Ou peut-être avez-vous des interrogations sur la fiscalité ou les démarches administratives liées à votre statut de frontalier ? Ne cherchez pas plus loin, le GTE est là pour vous aider.

En devenant membre du GTE, vous bénéficiez d'un accès privilégié à une mine d'informations fiables et à un réseau de soutien solide. Et le tout, pour le prix modique de deux cafés par mois.

Rappelez-vous, être frontalier n'est pas simplement un statut, c'est une expérience de vie enrichissante mais parfois complexe. Cependant, avec le GTE à vos côtés, vous pouvez aborder chaque défi avec confiance et tranquillité d'esprit.

Ne laissez pas les tracas administratifs vous freiner dans votre élan de frontalier. Rejoignez-nous dès aujourd'hui et faites de votre vie transfrontalière une véritable success story.

Frontalier un jour, GTE toujours. Parce que mieux vaut prévenir que guérir !

Pour plus d'informations et pour rejoindre la communauté des frontaliers éclairés, **rendez-vous sur notre site web ou contactez-nous directement.**

HORAIRES ACCUEIL DE LA MAIRIE

Lundi 13h30-17h30
Mardi 08h00-12h00
Mercredi 09h00-12h00/13h30-17h30
Jeudi 08h00-12h00
Vendredi 08h00-12h00

Tél.: 04 50 41 02 46
Place de la Mairie - 01170 CROZET
Mail : accueil@crozet.fr / www.crozet.fr

PERMANENCE DES ÉLUS LES SAMEDIS DE 10H A 12H Sur rendez-vous

HÔPITAUX

Centre hospitalier Annecy Genevois

- site d'Annecy (Metz-Tessy) :
04 50 63 63 64
- site de Saint-Julien-en-Genevois :
04 50 49 65 65

Centre hospitalier Alpes Léman

CONTAMINE SUR ARVE -
04 50 82 20 00

Hôpital privé Pays de Savoie
ANNEMASSE - 08 26 30 00 74

Hôpitaux Universitaires
GENÈVE - 00 41 22 372 33 11

Hôpital de La Tour
MEYRIN - 00 41 22 719 61 11

URGENCES

Pompiers Composez le 18
Médecin de garde Composez le 15
Gendarmerie 04 50 42 12 01
(ou composez le 17)
Pharmacie de garde la plus proche
3237 (n°Audiotel 24h/24 - 0,34€ TTC/min)

AGENDA

- 27 avril** : Soirée théâtre présentée par Tous en Scène
- 4 et 5 mai** : Fabrication et vente de nems par le Sou des Ecoles
- 8 mai** : Commémoration du 8 mai 1945
- 18 et 19 mai** : Vogue de la jeunesse de Chevry Crozet
- 31 mai** : Apéro after school du Sou des Ecoles
- 8 juin** : Journée des associations
- 9 juin** : Élections européennes
- 15 juin** : Lumière et vérité pour Loïc – fête à la ferme
- 22 juin** : Fête de l'école
- 22 juin** : Auto dépistage du cancer du sein de 10h à 14h (toutes les 30mn)
Salle des Fêtes»
- 23 juin** : Fête de la musique – concert sous le chapiteau
- 14 juillet** : Fête nationale

PLAN CANICULE :
N'oubliez pas de vous inscrire à la mairie sur le registre des personnes vulnérables (formulaire à remplir en mairie)»



État civil

BIENVENUE À

Suzanne BOHN née le 2/01/2024
Eléna BIARD CABA née le 17/02/2024

FÉLICITATIONS AUX MARIÉS OU AUX PACSÉS

Julie DROUET et à Bryan GEISER le 17/02/2024

CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE

Mme COLLARD née CARRON décédée le 10/03/2024 à l'EPADH de Challex

CYCLO-MOBILE

De 15h à 19h sur le parking du restaurant «la table du 195»

- 26 mars
- 23 avril
- 21 mai
- 18 juin
- 16 juillet
- 13 août
- 10 septembre
- 8 octobre
- 5 novembre
- 3 décembre

CROZET CONTACT - Édité par la Commune de Crozet

Directrice de la publication : Martine Jouannet
Comité de rédaction : Martine Jouannet, Véronique Cottin, Odile Mosteiro, Sophie Reboul Salze, Emmanuel Gattone, Didier Lequin
Graphisme et mise en page : www.sophiebousser.com
Impression : Imprimerie Gonnat – VIRIGNIN 01300

communication@crozet.fr



Nous vous proposons d'utiliser l'application mobile IntraMuros pour découvrir les événements, les actualités, les alertes, les lieux à visiter et les services de votre commune.



Téléchargez-la en scannant le QR code ci-contre